



Extrait du Registre des Délibérations
de la Commune de Villemandeur
séance du Mardi 23 Mai 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 23 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 30/05/2023
Et
Publication ou notification du :
30/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16/05/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à Mme PASQUET Christine, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel

Absent(s) : Mme LECONTE Catherine

A été nommé(e) secrétaire : Mme GANNAT Fanny

2023-037 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR UN POSTE DE TRANSFORMATION ENEDIS - FLAMANDERIE

La commune de Villemandeur est propriétaire de la parcelle située au 14 Bis rue de la Flamanderie, cadastrée sous le numéro 150 de la section BS, d'une superficie totale de 15 m².

Dans le cadre de l'opération immobilière de 14 logements à la Flamanderie, ledit terrain est destiné au renforcement du réseau électrique existant et à l'installation d'un poste type PSSA ainsi que tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Le bureau d'études, SCTP de Lorris a réalisé l'étude technique et l'intervention d'ENEDIS est nécessaire pour le déplacement et l'installation d'un poste de distribution d'électricité.

En vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation du poste, le passage des agents d'ENEDIS ou de ceux des entrepreneurs accrédités par ENEDIS devra se faire par la parcelle BS150 appartenant à la commune, et pouvoir accéder librement en permanence concernée, voire l'occuper temporairement pour l'exécution de travaux.

Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver la convention de mise à disposition concédant à ENEDIS et la commune, dont le projet est joint à la présente délibération,
2. D'autoriser le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférant et actes de gestion en découlant,
3. De consentir les droits de servitude sur la parcelle de la commune en faveur d'ENEDIS.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures


Pour copie conforme :
En mairie, le 30/05/2023



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,



Fanny GANNAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr